Gaux fendataines, &t à tous les habitens (& fujets

entierement a deministration of the state of

meut feront expeliés. Hi eft rignerentement defenda aux

lupericures. Casaqui ne for americant que la cercagia-

condians de pareire dans les arberes, celles de billards. Ceux dui ferent renverge que la La La Controns pus Leopol le 21 Janvier. Le plénipotentaire du seigneur de Wielopol a été déclaré par un décret de la cour incapable d'exercer les fonctions de la Magistrature, - L'empereur a de nouveau permis d'affermer les salines aux Juifs. — On établira un collège à Sambor. — Les parens qui n'enverront pas leurs enfans à l'ecole, seront mulctés. - L'exportation des cuirs en poils pour la Pologne, est desendue, & les bouchers, juifs de Brody, ont reçu des passe-ports pour l'importation des peaux de boeuf & de vache. — L'empereur a desendu d'insliger des peines corporelles & d'effectuer la confiscation des biens, sans sa participation. - Les départemens des distrits doivent envoyer à Vienne les listes des jeunes gens qui font leur éducation dans les pays étrangers. Le muid de bled (Korec) coûte à Rzeszow & dans les montagnes 1 fl. 20 kreuzer. - Mais tous les autres comeltibles ont doublé de prix. — On établit à Lezaisk des manufactures de dran nufactures de drap. A U TRICHE.

Vienne le 28 Janv. On dit que la Georgie, l'Imirette & la Mingrelie seront rendues indépendantes par la paix entre la Russie & la Porte, & qu'el es pourront avoir dans la fuite, à l'exemple des autres puillances, des ministres ac-

credités à Constantinople.

Un rapport des administrateurs de la caisse des pauvres, qui a été publié officiellement, contient entre autres faits remarquables, les suivants. Les effets de la bienfaisance du public de Vienne, ont été à peu près les mêmes dans les années 1790. & 1791. En 1790. les contributions volontaires en faveur des pauvres, s'élevèrent à 410,280. fls. de pol: & en 1791. elles furent de 410,320. fls. de pol: Les Viennois, ont versé dans la caisse, depuis 8. ans & 3. mois que dure cet établissement 5,611,931. fls. de pol: L'interêt de fonds de cette caisse s'élevait l'année passe à 53,386. fis. de pol: & ces fonds font déjà de 1,544,849. fis. L'empereur a donné 4000. fls. à deux reprises, & 16,000. à l'occasion de l'accouchement de l'archiduchesse Therese. On a distribué à des pauvres honteux 35,222. fls. de la recette, & on a divifé le reste en lots, qui ont été reglés de telle forte, que chacun d'eux puisse suffire à l'entretien d'un pauvre. 180. nécessitieux ont eu un lot entier, 260. les trois quarts, 2093. la moitié & 2264. le quart d'un lot; ce qui donne un total de 4797, nécessitieux, qui ont été secourus.

ALLEMAGNE.

On a publié en Allemagne une critique de l'édit Prussien de police, concernant les affaires éccléfiastiques, dont il a été parle dans notre Nro XVII. elle est intitulée: Considérations sincères & respectueuses, sur les dernières loix exclessastiques en Prusse. Allemagne 1791.

L'auteur de cet ouvrage commence par déclarer qu'il

& de modestie. Il fait voir le danger de ces loix. & les fuites funestes, qu'elles ne peuvent pas manquer d'avoir. Il prouve même qu'elles sont opposées au code prussien, ouvrage immortel du grand-chance fer, Mr. Carmer, & il finit en implorant, avec des instances qui font honneur à ses sentimens, l'humanité de Fréderic Guillaume, & la fagesse de ses ministres, pour qu'ils reforment ces loix, accordent la liberte de conscience aux prussiens & cessent de troubler la tranquillité de familles, pour des matières de religion. En attendant, les poursuites contre les auteurs, dont la façon de penser en matière de religion n'est pas approuvée, se continuent: - M. Stork, prédicateur à Berlin, a perdu sa place, malgré l'intervention en sa faveur de la paroisse dont il était curé. Il fait maintenant des démarches pour obtenir un emploi dans le département civile. — M. Schulz, prédicateur dans une terre du Baron de Pfuhl, publia sous le regne de Frederic II. un cours de morale complet. Il y foutient que le dôgme de l'éternité des peines, est injurieux à la miséricorde & à la bonté de l'Etre suprême. Fréderic II. était du même fentiment; & il laissa la liberte de publier ses pensées là-delsus au bon curé qui s'applique plutôt à enseigner à ses paroissiens, l'agriculture & la médicine rurale, que la théologie, mais depuis quelque tems on lui a suscité une affaire sacheuse dont on attend l'illue avec autant d'impatience que de crainte. Mr. de Pfuhl s'employe efficacement pour lui. - Il a été défendu en Prusse, a tout garçon de metier, de demander la passade; Berlin, Potzdam, font les feules villes où on leur en laiffe la liberté.

roi he Proffe, comme à fon plus proche agant, ét à fon

fuccesser legistate la proprieté & le gouvertement du ces

thovinces, and configuence de cette publication, ha Mar

conféquence il juge le moment actuel executer ce delein, et a mond

Un prince qui par ses alliances ne sait que trop bien à quoi les émigrés ont à s'en tenir, doit avoir dit: Ces gens ressemblent aux juifs, qui ne se lassent jamais d'attendre le Messe.

Les Etudians de Jena, ont supprime par une résolution qu'ils ont prife d'eux - mêmes, les duels entre eux. Ils fe font adresse ensuite au duc de Weimar pour demander que M. Göthe, conseiller privé, & les professeurs Schnaubert & Schütz fussent charges d'exécuter leur plan. Il renferme de loix très detaillées pour décider toutes les disputes d'honneur. On y donne pour maxime que la culture des sciences doit être subordinée à la pratique de morale. On y propose ensuite d'admettre quelques étudians, aux jugemens des universités, en qualité d'Asselleurs. Ne foyez plus, disent les étudians en adressant cette petition au senat academique, ne soyez plus des juges severes, pour nous, mais devenez de bons pères, qui avec l'aide de leurs fils aines, travaillent à conferver l'ordre dans leur grande famille. Qu'il est beau de voir les progrès des lumières contribuer au bonheur des hommes! less that coronar a the and

PRUSSE.

Berlin le 4 Février. Le Margrave d'Anspach Bayreuth, a fait imprimer & distribuer des lettres patentes en date n'est pas Prussien. Le ton qu'il prend, est plein de dignité l'de Bourdeaux le 2 dec: 1791, adresses à l'ordre equestre,

PAYS-BAS.

aux vassaux seudataires, & à tous les habitans & sujets des principautés de Brandenbourg en Franconie, pareillement aux dicastères & fonctionnaires de ces provinces. Il y déclare que de son propre mouvement, & après mûre délibération, il avait résolu depuis long-tems, de renoncer entièrement à l'administration, & aux soins & peines qui en sont inséparables, pour passer le reste de ses jours, éloigné des affaires dans un endroit qui lui plairait; qu'en consequence il juge le moment actuel le plus favorable à exécuter ce deffein, & à abandonner à Sa Majesté, le roi de Prusse, comme à son plus proche agnat, & à son fuccesseur légitime la propriété & le gouvernement de ces provinces. En consequence de cette publication, Sa Maj: Prussienne a envoyé à Bayreuth son ministre d'état, le Baron de Hardenberg pour prendre au nom de Sa Majesté, possession de ces provinces. - Le premier ordre donné par Sa Majeste à la chambre des finances de ce pays, lui enjoint de distribuer aux pauvres de la ville de Bayreuth 8000 flor. de pol. timens, l'homanité

Sur DE. non mog . ranfinim as Gefle le 12 Janvier. Tout est ici en mouvement, à caufe de l'approche de la diète. On construit en grande hâte un vaste bâtiment où les états tiendront leurs l'assemblées générales; so charpentiers & 200 foldats y travaillent. L'état noble s'affemblera dans l'Eglise de l'hôpital, l'état tiers dans le manège qui est tout neuf & très beau, l'état cléricale dans le collège, & l'état ruricole, dans les écoles élémentaires. - Nous éprouvons ici, une grande cherté. On paye une chambre 72 fl. de pol: par semaine. On a bien de la peine à se procurer des vivres. - Le Roi s'est rendu ici le 8, en grand incognito, pour examiner les dispositions que l'on fait. Il dina à la hâte, chez le grand bailli, M. Nordin, & reprit d'abord après le diner le chemin de Stokholm. Les peages, & acci es, feront sufpendus dans notre ville, pendant la tenuë de la Diète, pour en faciliter l'approvision. Les gardes du Roi & une partie du régiment de Helfinge . y feront la garde. Le Roi tiendra, tous les trois jours, table ouverte pour les membres de la dièter. Le prince hereditaire fera la même chose. Les Ministres étrangers ont été invités à affifter à la cérémonie de l'ouverture de la Diète; & ils sont prêts à partir pour Gesle. Le mimiltre d'Espagne sera, dit-on, dans cet intervalle, un voyage à Copenhague :- Le Roi logera à Talfors, qui est à un quart de mile de Gesle & les Ministres à Forsbach, terre apartenante au gouverneur, M. Nordin. On dit que M. le Baron Ruuth sera nomme maréchal de la diète & M. le Bailli

Stockholm le 17 Janvier. On publia hier que le payement des intérêts des billets qu'on a donnés en payement des dépenses militaires pendant la guerre, sera suspendu jusqu'à ce que la diète ait déterminé la manière de le faire. Ces billets perdent depuis ce moment 50 p. c. - Pour accélerer la correspondance entre notre ville & Gesle; durant la diète, il a été ajouté deux postes surnuméraires, aux deux ordinaires. play, dicent les etc. Fins en

Ahlmann, secretaire de l'état ruricole, et l'é

DANNEMARCIAL AND THE HOLD

Copenhague le 24 Janvier. Le comte Kay de Reventlau est parti, pour sa mission à Stokholm. - Le Baron de Houze, ministre de France à notre cour, se porte mieux de jour en jour. Il a renoncé son hôtel & partira d'ici au printems.

Notre isle de St. Croix a beaucoup souffert d'un grand orcan qui s'y est fait sentir. La perte est plus considérable dans les plantations de cottonniers que dans celles des cannes à sucre. Quelques personnes y ont perdu la vie.

Bruxelles le 18 Janvier. M. de la Graviere résident de France, a eu une audience des gouverneurs généraux, pour les remercier de la part de sa cour, de ce qu'ils ont contribué à déterminer l'électeur de Tréves à la dernière refolution, qu'il a prise touchant les émigres, & il a témoigné que le roi & la nation française espérent, que notre gouvernement perfiftera dans les mêmes sentimens & maintiendra ainsi la tranquillité dans le pays. - Le gouvernement a publié un réglement pour les collèges ou écoles superieures. Ceux qui ne se soumettront pas à ce réglement seront expulses. Il est rigoureusement défendu aux étudians de paraître dans les auberges, caffés & billards. Ceux qui feront renvoyes d'un collège, ne pourront pas être reçus dans un autre. Wielogol

-i roos al ab rere la TALTE.

Il a été défendu à Milan de porter de stilets. Les voyageurs ont la permission de porter l'epée, pour leur désense. Il a encore été désendu de faire courrir les voitures tant de jour que de nuit.

HOLLANDE.

La Haye le 21 Janvier. On a publié à Bruxelles, il n'y a pas longtems, un livre fous le titre: Tableau de la dilapidation des derniers royaux & publics. On trouve dans cet ouvrage deux extraits des regières des états de Brabant; le premier extrait porte en compte comme article de dépenses; une somme de 100,000 flor: donnée à l'intendant de "Madame la princesse d'Orange, pour s'assurer de la prote-"Clion de cette princesse, & une autre de 25,000 flor: à sa "femme de chambre, pour le même motif. Madame la princesse d'Orange & son époux ont été très sensible à une inculpation qui a une apparence d'authenticité, étant inserée dans les regitres publics des états de Brabant & imprimée sous les yeux du gouvernement. Les Etats-généraux de Hollande, enfuite d'une plainte officielle du prince d'Orange, ont chargé leur ministre à Bruxelles de témoigner au gouvernement, leur étonnement extrême au sujet de l'audace effrenée avec laquelle on fait imprimer des libelles, tels que le tableau de dilapidation, sous les yeux mêmes du gouvernement. Ce ministre est charge en même tems, de rechercher la source des susdites inculpations, d'examiner si elles sont réellement, confignées dans les régitres tenus pendant les troubles du Brabant, & quelles sont ces personnes qui penvent avoir recu les dites sommes, & à quoi elles ont été employées. Enfin le ministre hollandais doit procurer à Mad. la princesse d'Orange, une satisfaction proportionnée à la grandeur de l'insulte. On a encore décreté d'envoyer copie de cette office à Mr. de Haeften, envoye de Hollande à Vienne, pour la mettre sous les yeux de l'Empereur. - M. Bois notre envoyé à Maroco, a renouvellé le traité de paix avec l'empereur & nous avons obtenu la liberte de la navigation, & du commerce dans le port de St. Croix.

.000 ANGLETERRE.

Londres. Les affaires de France donnent de grandes inquiétudes à nos commercans. Les Français nous doivent beaucoup, & le désavantage du change nous interdit toute escompte avec eux. La plus part de articles de nos manufactures, & de nos marchandifes sont envoyées en commission en France, de sorte qu'il nous est également désavantageux de les faire vendre pour des affignats, de les laisser vieillir en différant la vente, ou de les faire revenir avec de grands fraix. Il arrive de là que les avantages du traité de commerce entre les deux pays, sont suspendus.

Les feuilles ministerielles assurent que nos sinances sont dans l'état le plus florissant. Mais d'autres, seuilles moins savorables à l'administration pretendent, que Mr. Pitt, loin d'avoir diminué la dête nationale, l'a augmentée d'un millon de livres sterl.

FRANCE. ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE. PREMIÈRE LEGISLATURE.

Paris le 20 Junier. Continuation de la féance du 16. Le procureur général, Syndic du département des basses Pyrenäes avait envoyé plusieurs avis inquiétans, & entre autres celui d'une irruption dont nous menacaient les Espagnols qui transportaient des bombes & d'autres ammunitions à Pampelone; il aujoutait que 8 vaisseaux avec 6000. hommes de troupes de débarquement, qui fans doute etaient envoyés par quelque puissance du Nord, avaient fait voile d'Ostende II se plaignait que les caisses etaient vuides, que les gardes nationales manquaient de vivres &c. L'A. N. a reconnu, combien ces nouvelles étaient dénoués de fondement. En esset, se trouve depuis Pau jusqu'à Bayonne 9050, hommes de troupes & 24,000, depuis Bayonne jusqu'à Perpignan. Cependant le Ministre de sa guerre a été chargé de rendre compte des motifs qui ont empêché le payement des gardes nationales dans les basses Pyrenäes.

Quoique nous ayons déjà parlé du décret, qui déclare Louis-Stanislas-Xavier, prince Français, déchu de son droit à la régence, nous croyons devoir en donner le con-

tenu :

L'assemblée nationale considérant que Louis-Stanislas-Xavier, prince Français; premier appellé à la régence; n'est pas rentre dans le royaume sur la requisition, qui lui en a été saite par le corps législatif; le 7 Nov. 1791. & que le délai de deux mois est expiré; elle déclare, en vertu de la constitution, qu'il est censé avoir abdiqué son dront à la régence, & qu'en conséquence il en est déchu. Le pouvoir exécutis donnera les ordres nècessaires pour la publication du présent acte du corps législatif, & mendra compte à l'assemblée national, dans les trois jours qui suivonnt la présentation qui lui en sera faite, des messures qu'il aura prises pour l'exécution.

M. Deleffart rendit compte des dépêches de M. de St. Croix, ministre piénipotentiaire à Trêves, comme nous avons déjà dit, voici le discours qu'il prononca à cette oc-

cafion:

Un courier, expédié par le Sr. de Sainte-Croix, m'a apporté hier une dépêche de ce ministre-plempotentiaire, date de Coblence, le mercredi 11 de ce mois: Le Roi; à qui j'en ai rendu compte, m'a ordonné d'en communiquer les principaux détails à l'Assemblée-Nationale. = Le Sr. de Sainte-Croix a veille avec la plus grande attention sur l'efficacité des dispositions ordonnées par l'Electeur de Trèves, pour dissiper les rassemblemens d'Emigres François, qu'il avait tolères. Par cette dernière dépêche, il m'annonce positivement, que cette dispersion sera aussi réelle, aussi complette que la nation l'a desire, & que le Roi lui a ordonne de la requerir. Les conseils prudens de la cour de Vienne; nul espoir dans les secours isoles de la Prusse; la sagesse du gouvernement-général des Pais-Bas; les réflexions plus mûres de l'Electeur: Telles sont, dit le Sr. de Sainte-Croix; les causes, dont la réunion, sans doute, a accélére le succès de la négociation. = Le baron de Duminique; avec lequel il venait d'avoir une longue conférence, lui a promis une note plus précise encore & plus positive, sur tous les points, qui avaient fait la matière des observations, que le Roi avait jugé devoir être faites sur la première réponse de l'Electeur.

1º Tous les corps militaires; formes & existans dans l'Electorat fous une denomination quelconque, font éloignés: Plufieurs l'étaient déjà lors du départ du courier; & l'on commençait à s'appercevoir à Coblence du vuide, que leur absence y produisait Il avait de compagnies réellement formées, sans être complettes; que celles connues sous le nom de gardes-du-corps; ils sont partis: Coux des princes n'ont entre eux que vingt-fix sufils. D'autres corps en petit nombre, ainsi qu'une compagnie de soi-disant gardes Françailes, composée de quarante-six hommes tant soldats que bas-officiers, font disperses. Une ordonnance a proserit tous les uniformes. Les chevaux suivent les hommes: Il part une division de cavalerie tous les jours. Les écuries, situées au d'Hal, sont entièrement dégarnies, quatre-vingts chevaux d'artillerie sont partis le soir même du jour, que le courier du Sr. de Sainte-Croix m'a été expédié; & un ordre de la régence à fait sortir du pays quelques chariots, qui s'y trouvaient épars. Tout ce monde s'écoule de dissérents côtes sur Ems, sur la route de Mayence, par des chemins affreux & charges de neige; vingt-cinq hommes peuvent à peine s'arrêter dans chaque village, à cause du peu de logemens. La plûpart marchent fans connaître leur destination, & ne recoivent d'ordres qu'à des distances éloignées. Le pays de Nassau; celui du landgrave de Hesse; quelques principautes & terres voifines; leur serviront probablement d'asyle: Plusieurs aussi sont rentres en France.

minique a affure le Sr. de Sainte, Croix; qu'il n'en resterait aucune à la disposition des émigrés, & que l'Electeur suivrait rigoureusement l'exemple donné à cet égard par l'empereur dans les PaysBas. Le baron de Duminique l'a assuré, qu'ils n'avaient point
de canons; & que, s'il s'en trouvait un seul, ils seraient tenus de
les vendre; que leurs traités avec tous sournisseurs d'armes; de munitions & de denrées; seraient rompus sous les peines les plus graves pour les entrepreneurs; que les farmes allaient être vendués
sans délai; & qu'il n'y aurant traces de magasins d'aucunt espèce.
Le Sr. de Sainte-Croix à insisté essentiellement sur cet article, en
demandant une explication formelle & par écrit. — J'ajouterai, sur
un article non moins important qui à rapport à cet objet, que le
vice-chancelier de l'Empire a remis à l'ambassadeur du Roi à Vienne, une note officielle en réponse à celle qu'il avait communiquée à ce
ministre, touchant la conduité du cardinal de Rohan.

L'Empereur à ordonné au Vice-Chancelier d'écrire au Cardinal, & de l'exhorter énergiquement à ne pas permettre, dans ses territoires de l'Empire, des préparatifs hostiles ou aucuns armemens aux émigrans français; à défendre à ses sujets toute entreprise, qui ne serait pas compâtible avec les loix d'un voisinage paisible, qui pourrait donner de l'ombrage fondé à la France, ou la provoquer à des hostilités; mais d'attendre tranquillement la conclusion ultérieure de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, touchant les justes plaintes portées de la part des princes, états fujets de l'Empire; possessionnés en Alsace, Lorraine, & c. Sa Majesté, toujours prête à remplir ses devoirs de chef de l'Empire; à a protèger les Etats injustement attaqués; ne pourrait cependant voir d'une oeil indissérent; que quelqu'un d'en re eux agisse par des attroupemens contraires aux Loix de l'Empire, même & de façon à troubler de son chef la bonne harmonte; qui subsiste jusqu'ici entre l'Empire d'Allemagne & le Royaume de France. A Vienne le 6. Janvier 1792.

Après ce discours du ministre, M. Koch, deputé de Strasbourg; prit la parole & sit remarquer; parlant au nom du Comité diplomatique sur le rapport de M. de Ste. Croix.

Que l'injonction, faite au Cardinal de Rohan, avait eu son plein & entier effet; que la petite armée de 2500, hommes aux ordres de Mrs. de Condé & Riquetti (Mirabeau, le Cadet;) devait se disperser dans l'espace de 24, heures; qu'on avait sait con-

tremander tous les ordres donnés pour les armes & les approvisionnemens; que le duc de Wirtemberg & l'électeur Palatin, en qualité de directeurs des cercles du Haut & du Bas-Rhin, s'étaient têunts à l'empereur, pour obtenir du cardinal de Rohan la dispersion des emigrés strançais; que le duc de Wirtemberg était décidé à obtenir par la froce des armes ce qu'il ne pourrait obtenir par la voye de la persuasion; que les emigrés expussés par-tout se retiraient vers Cassel, que Mr. d'Artois avait passé une nuit à Francfort; & qu'on ne savait point où il se proposait de se retirer. Quant à l'électeur de Trèves, Mr. de Koch ajouta, qu'on ne pouvait plus douter; qu'il n'eût l'intention très-sincère de donner la satisfaction la plus complette à la nation française.

Strasbourg, le 20 Janvier. Quatre cents patriotes se sont engagés à suivre l'armée en Allemagne, & à y devenir les apôtres de la liberté. On traduit en allemand, les ouvrages les plus instructifs sur notre constitution actuelle, pour donner des cours de leçons publiques, sormer des clubs & prêcher la liberté, partout où marchera l'armée françaite.—Plusieures gazettes traitent ces projets de ridicules, mais je les regarde plutôt comme inutiles; car ce n'est que les dispositions sayorables à la cause de la liberté, qu'on a manifestées, dans les provinces voisines de la France, qui ont hâté les départs successifis des émigrés, d'un endroit pour l'autre

The standal and PORTUGAL Standard

On a fait de grands avantages à Mr. Müller prédicateur de la mission danoise à Lisbonne, lorsqu'il est passé au service de Portugal. Mais il est faux qu'il ait renoncé à la religion protestante, qu'il continue à professer.

ESPAGNE.

Madrit le 2 Janv. Le Duc de Luxembourg & son fils sont arrivés de Lisbon, dans cette ville, d'où ils continueront leur route pour Turin. Le comte Lerena, Ministre des sinances, est mort. — M. Bathedal, neveu de M. Cabarrus, a été conduit ces jours-ci, par un huissier à Bayonne, après une prison de 17 mois.

Extrait d'une lettre de Madrid du 3 Janvier.

Depuis longtems Mr de Lerena, ministre des finances, était dans un état, qui faisait désespérer de sa vie: Le bruit de sa mort se répandit il y a quelques jours; il était prematuré alors, mais il n'a pas tardé à se realiser: Mr. de Lèrena est mort avant-hier. Peu d'hommes ont eu la fortune aussi propice que lui; &, si la carrière n'a pas été longue, elle a été brillante & propre à satisfaire les désirs de l'homme le plus avide de faveurs & de pouvoir M. le comte de Florida-Blanca le prit dans une classe peu relevée & l'employa jeune dans ses bureaux: Mr. de Lerena, s'est élevé rapidement; & peu s'en est fallu, il y a quelques années, qu'il n'occupât la première place dans le ministère. La partie de l'administration, qui lui fut confiée, le mit à portée de rendre ses services des plus agréables à la cour: mais la bienveillance publique ne ratifia pas toujours ses succes; & peut-être l'état des finances de l'Espagne prête encore au ourd'hui à la critique de ses censeurs ou de ses ennemis. Ce x-ci lui ont attribué le fort rigoureux, qu'à éprouvé Mr. Cabarrus, condamné sans jugement légal comme ayant sait le commerce illicite des Piastres, & dont les talens universellement reconnus dans la partie des finances pouvaient exciter la jalousse d'un ministre, qui craignait de se voir supplanté. Tels sont les jugemens divers, qu'a éprouvés Mr. de Lerena; & c'est a la postérité à prononcer. Son immense département est encore entre les mains de Mr. de Gardoqui,

qui lui avait été adjoint, pour le suppléer dans sa maladie; mais il n'y restera pas en entier. Les sinances de l'Espagne & des Indes seront encore une sois séparées. On ne connaît pas encore la valeur de la succession de Mr. de Lerena; mais vu la part qu'il avait dans la saisie des contrebandes, ainsi que le soin & le zèle, qu'il a mis à les intercepter, elle peut être considérable."

MALTE.

Le grand maître de Malte, a defendu à tous les Chevaliers de l'ordre, de prendre part aux démarches qu'on fait pour opérer une contre révolution en France, sous peine d'encourir la févérité des loix, "Qui enjoignent à l'ordre "d'observer la plus parsaite neutralité dans les troubles in-"térieures des Etats où il à des propriétés.

TURQUIE.

Constantinople le 12 Décembre. L'archipel est toujours insesté des pirates. — Le capitain Pacha a fait voile de ce port tout recemment, avec un seul vaisseau. Les uns disent qu'il est allé à Emos pour y saire accelérer la construction de vaisseaux. D'autres lui supposent une mission beaucoup plus importante. — La peste continue toujours. Le commis d'un négociant français, & deux prisonniers, rendus à l'internonce impérial, en sont morts ces jours-ci. Le nouveau ministre de Suède, M. d'Asp, a déjà eu sa première audience.

al phonos A FRIQUE. VEX-shein

L'Empereur de Maroco craint d'être attaqué par les Espagnols: Il a ordonné de sortisser Tanger par terre & par mer. Son frère Islama est son ennemi juré & fait tout son possible pour le détrôner. Les principaux princes marocains, se sont révoltés contre l'empereur, qui par là manque de troupes & d'argent. Les Négres resusent de le suivre à la guerre. Les vivres y sont extrémement chers. Bres, Maroco est menacée d'une révolution prochaine.

Littérature.

Il vient de paraître à Londres une superbe édition de l'histoire d'Angleterre, par M. Hume, avec des très belles estampes & des notes. Cette histoire a été continuée jusqu'au tems présent. Les lettres de la Comtesse du Barry, viennent d'être traduite en anglais. La dépravation de l'ancien gouvernement français, y est mise dans tout son jour; il est impossible de lire ces lettres, sans être saiss d'une sainte horreur pour les excès du despotisme.

Variétés.

Un ensant au berceau dont le père était au cabaret & la mère ivre, a été mangé à Hommonau en Moravie, par les cochons, qui n'en ont laisse que les pieds. En rapportant ce malheur nous espérons de contribuer à le faire eviter.

AVIS.

Un homme qualifié, d'une ancienne noblesse, agé de 56 ans, & qui après avoir servi dans la guerre de sept ans, sut nommé par Fréderic II, directeur général d'un département de sinances, désirerait trouver un compagnon de voyage, pour parcourir les principaux pays de l'Europe. Il prévient qu'il sera accompagné d'un fils & d'une fille, qui ont reçu la plus belle éducation, & pour l'instruction des quels il entreprend principalement ce voyage. Les personnes que cet avisintèressera, pourront se rendre au bureau de cette gazette, où il leur sera donné des renscignemens plus étendus.